



PAR COURRIEL

Québec, le 5 mars 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.627

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 25 février dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Accès aux documents intitulés "Contours financiers des années antérieures" ou tout autre document qui permettrait d'en dégager les informations financières pertinentes. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au libellé de votre requête. Nous vous informons que les documents pour l'année financière 2000-2001 n'ont pas été repérés.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2